



PROCES-VERBAL du COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 février, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne, se sont réunis à 18h00 dans la salle B de l'espace culturel de Chancelade, rue des libertés 24650 Chancelade, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, le 11 février 2026, conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

PRESENTS :

Oumel ALLEGRE, Mélanie CELERIER, Jean-François CHAVEROCHE, Gilbert COUDASSOT-BERDUCOU, Sylviane DELERIVE, Béatrice DESMET, Nicolas DUSSUTOUR, Michelle GUICHARD, Rémi GUIMBAIL, Cécile MARIN, Paul MASO, Muriel MORLION, Alain VILATTE, Cendrine VILLEPONToux.

ABSENTS EXCUSES :

Régine ANGLARD, Catherine ARNOUILH, Marie-Claire BECRET-DALLE, Thierry CIPIERRE, Isabelle DEBORD, Rodolphe DELCROS, Vincent ESPARTA, Michèle FAURE, Denis FERRAND, Florence GAUTHIER, Nadine HERMAN-BANCAUD, Isabelle HYVOZ, Emeric LAVITOLA, Teresina MONTET, Maryline RENAUD, Patrick SALINIE, Christian TEILLAC, Julie TEJERIZO, Anthony WILLIAMS.

POUVOIR :

Régine ANGLARD à Paul MASO
Patrick SALINIE à Paul MASO

Secrétaire de séance : Rémi GUIMBAIL

ASSISTAIENT À LA RÉUNION :

- Monsieur Gaël PERON, Directeur Général du SMCRDD,
- Madame Clare MONCERET, Directrice des Etudes du SMCRDD,
- Madame Marie-Hermine DELACOTE, Chargée d'accueil du SMCRDD,
- Monsieur Franck JUBEAU, Responsable d'antenne de Périgueux-La Visitation du SMCRDD,
- Madame Cécile JALLET, Directrice Générale adjointe de la Culture, de l'Education et des Sport au département

Monsieur le Président ouvre la séance et vérifie le quorum.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Comité Syndical.

Monsieur Rémi GUIMBAIL est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Monsieur le Président rappelle qu'un temps est pris avant d'aborder l'ordre du jour lors de chaque Comité Syndical afin d'évoquer les actualités. Il est donc évoqué :

- Remerciements à la ville de Chancelade, représentée par M. COUDASSOT, pour l'accueil gracieux et régulier du comité du conservatoire.
- Le président souligne le caractère particulier de cette soirée, étant la dernière avant la recomposition du comité syndical à la suite des élections municipales. Le président remercie chaleureusement tous les membres pour leur participation et leur rôle d'ambassadeurs, soulignant la bonne santé du conservatoire départemental. Tout le monde a été unie par la volonté de développer la musique, le théâtre et la danse et de rendre ces disciplines accessibles à tous les habitants du département.
- Présentation officielle de Gaël PERON, nouveau directeur depuis le 13 février, succédant à Blandine COUREL. Monsieur PERON prend la parole et exprime son plaisir de revenir à l'enseignement artistique après avoir occupé des postes administratifs en région parisienne.
- Revue des actions culturelles récentes :
 - Concert des ensembles CHAM
 - Mise en avant du théâtre à Périgueux, Bergerac et Thiviers
 - Concert du Nouvel An à Ribérac

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025
- Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations reçues du Comité Syndical (article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)
 - 1) Débat d'Orientation Budgétaire
 - 2) Autorisation à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement
 - 3) Mise à jour du tableau des effectifs
 - 4) Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 4 DECEMBRE 2025
--

Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 4 décembre 2025 est approuvé avec 15 voix et 1 abstention.

1. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT POUR INFORMATION

Monsieur le Président rappelle que lors de chaque Comité Syndical il doit être rapporté aux membres du comité les différentes décisions prises par le Président.

Monsieur le Président informe donc le Comité Syndical des décisions prises dans le cadre de sa délégation accordée par le Comité Syndical :

- Convention EAC école élémentaire de Creysse
- Convention EAC école primaire de Coulounieix-Chamiers
- Convention EAC école élémentaire de Montpon-Ménestérol
- Contrat d'assurance statutaire CNP
- Contrat groupe mutuelle Intérieure
- Contrat groupe prévoyance Relyens
- Convention EAC école primaire de La Coquille
- Convention EAC écoles maternelle et élémentaire de Chancelade
- Convention EAC école primaire de Beaumontois-en-Périgord

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Monsieur le Président présente le rapport et rappelle que le DOB est un exercice obligatoire avant le vote du budget primitif, permettant de vérifier les engagements et la santé financière de la structure.

Monsieur le directeur apporte 2 précisions :

- Une correction est apportée concernant le FCTVA (article 32) : contrairement à ce qui était initialement proposé dans le Projet de Loi de Finances, le gouvernement est revenu sur sa décision de ne plus prendre en charge une partie de la TVA sur les dépenses de fonctionnement.
- Concernant le DILICO, l'augmentation et le lissage sur 5 ans ne sont pas retenus pour les communes.

Monsieur le Président annonce un déficit prévisionnel de 61 896,20€ en fonctionnement et 8 638,64€ en investissement. Ces déficits s'expliquent par des dépenses concernant l'exercice 2024 qui ont été réglés avec des crédits de 2025. Cette imputation ne se reproduira pas sur l'exercice 2026 à l'exception de 303€ de frais de déplacement.

L'objectif principal est de maintenir la situation financière et la qualité de service en contrôlant rigoureusement les dépenses de fonctionnement. Une attention particulière est portée à la masse salariale, qui représente 90% des dépenses réelles.

Des investissements "conséquents" sont prévus pour le renouvellement et la réparation d'instruments, le mobilier et le matériel informatique. La vente d'instruments en fin de vie sur une plateforme dédiée a permis de récupérer plus de 3 000 € l'an dernier, une pratique qui sera poursuivie.

Les charges de personnel (chapitre 012) connaîtront une hausse mécanique normale.

Les recettes proviennent des cotisations des élèves, de la location d'instruments et des subventions. Les tarifs restent inchangés.

La subvention de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ne représente que 2% des recettes de fonctionnement. Des démarches sont en cours pour obtenir une augmentation, l'aide actuelle étant jugée inférieure à celle d'autres structures similaires.

Madame Cécile JALLET (Conseil Départemental) précise que la DRAC verse environ 7,4 millions d'euros sur notre territoire mais principalement sur le patrimoine (plus de 5 millions).

Le Conseil Départemental est le partenaire institutionnel majeur. L'augmentation de 5% de sa participation correspond à la dernière tranche annuelle de 125 000 €, prévue dans le cadre du transfert de Périgueux.

Monsieur le Président fait ensuite un point sur l'activité du Conservatoire : l'effectif total est de 1730 élèves, répartis entre la musique, le théâtre et la danse. La répartition des élèves par antenne a été détaillée précisant que les chiffres concernent les lieux de cours et non le lieu de résidence.

Un focus est ensuite fait sur la « Richesse Humaine », par grade, par filière, par sexe et par âge. L'effectif est composé de 56 femmes, montrant une répartition supérieurement féminine. La pyramide des âges indique des départs à la retraite successifs dans les années à venir, ce qui permettra un renouvellement des effectifs. !

La masse salariale représente 91% des dépenses réelles de fonctionnement. Un réel effort sera encore mené cette année afin de maîtriser les dépenses RH.

Il y également du personnel mis à disposition par les communes, les communautés de communes ou les communautés d'agglomération. Le Département met 2 agents à disposition.

Le Conservatoire n'a pas recours à l'emprunt et n'a donc pas de dette.

Monsieur le Président conclut par l'épargne nette qui est à 17% ce qui est considéré comme très positif et rassurant pour la santé de la structure. Les ressources de fonctionnement seront en augmentation de 2% et les dépenses de 1%.

Le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires.

3. AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER, ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Président présente le rapport. Il s'agit d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote de budget afin d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Président présente le rapport. Afin de pouvoir prévoir les recrutements pour la rentrée 2026-2027 il convient d'ouvrir les postes, entraînant ainsi la mise à jour du tableau des effectifs.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical à suivre et partager l'agenda culturel sur les réseaux sociaux.

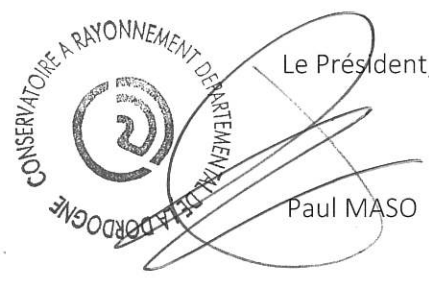
Monsieur le Président précise que la prochaine réunion du Comité Syndical se déroulera le 23 avril 2026. Vu le calendrier électoral à venir, le syndicat enverra un courrier aux nouveaux conseils municipaux et communautaires afin de nommer leurs représentants auprès du syndicat rapidement.

Monsieur le Président clôt les débats, remercie les membres du Comité Syndical et lève la séance à 19h00

La Secrétaire de séance,


Rémi GUIMBAIL

Le Président,


Paul MASO